

PLAN D'ACTION — 2022

Relations APRHQ/Association territoriales

Contexte

Lors de la réunion d'évaluation du 30 novembre 2021, les délégués des territoires au CA de l'APRHQ ainsi que les administrateurs élus présents, dont des membres du CE, ont convenu de l'utilité de l'*Entente de collaboration* et de la nécessité de la prolonger. Ce constat a été communiqué au CA de l'APRHQ lors de la réunion du 1er décembre et accepté par la même occasion.

Le plan d'action 2022 est issu des actions convenues lors de la réunion et sera formellement approuvé au premier CA de 2022.

Responsables de la réalisation du plan d'action

Tous les délégués des territoires au CA de l'APRHQ ainsi que les membres du CE et certains responsables de comités.

1. Activités statutaires

- **Conférences thématiques.** L'APRHQ rend disponibles des conférences générales en lien avec sa mission et des conférences sur les avantages sociaux. Elle fournit un cadre de référence pour le fonctionnement des conférences en territoire en mode présentiel. Elle évalue les projets pilotes de conférences proposés par les associations territoriales, les approuve, les supporte et en fait la promotion auprès des autres territoires lorsqu'elles sont pertinentes. Pour leur part, les associations territoriales organisent les conférences en territoire. Elles en font la promotion, en coordonnent les aspects logistiques et profitent de ces conférences pour faire la promotion de l'adhésion à l'APRHQ. Elles collaborent également à l'organisation de conférences pour les futurs retraités.
- **Publicité et valorisation de l'APRHQ et des associations territoriales.** L'APRHQ alloue un espace dans le journal Action pour permettre aux associations territoriales de se faire connaître et de partager leurs bons coups. Les associations territoriales rédigent les articles selon l'échéancier prévu. Elles invitent les dirigeants de l'APRHQ aux AGA et activités spéciales favorisant le recrutement ou l'accueil de nouveaux membres.
- **Autres.** L'APRHQ octroie annuellement une ristourne aux associations territoriales pour les aider dans l'administration de leur association et leur développement. Elle partage également les bénéfices financiers du partenariat avec La Capitale avec elles. Elle implique les associations territoriales dans les décisions relatives aux orientations de l'association (plan stratégique, etc.). Les associations territoriales pour leur part utilisent la ristourne de l'APRHQ pour l'administration de leur association territoriale et son développement ainsi que pour la promotion des dossiers et enjeux communs avec l'APRHQ. Elles participent aux orientations de l'APRHQ et diffusent l'information relative à l'APRHQ dans leurs territoires (orientations retenues, décisions prises au CA, etc.).

2. Activités spécifiques pour 2022

APRHQ	Échéancier	Résultats
Proposer un cadre d'analyse pour le choix du mode de présentation des conférences thématiques (présentiel ou virtuel)	30 mai	
Demander à HQ de préparer un document de référence (guide) pour aider les retraités et leurs conjoints dans leurs démarches auprès d'HQ et de l'assureur lors d'un décès et rendre cet outil facilement accessible via l'APRHQ	30 juin	
Poursuivre les démarches relativement à la signature électronique sur les formulaires d'adhésion à l'APRHQ et aux associations territoriales et réaliser des essais avec les différents outils disponibles	30 novembre	
Proposer un mode de fonctionnement pour permettre aux associations territoriales d'échanger sur les problématiques communes, les bons coups, les façons de faire, et ce, en lien avec les réunions du CA	30 septembre	
Initier une réflexion sur la façon d'utiliser les compétences des représentants des associations territoriales au CE	30 novembre	
Associations territoriales		
Prendre part à la réalisation du plan d'action Recrutement	Selon les actions convenues	
Participer à la poursuite du plan d'action Registrariat	Selon les actions indiquées au plan d'action	

RC 30 novembre 2021